

Communication aux organisations ecclésiastiques
cantonales, avec prière de la transmettre aux paroisses

Zurich, octobre 2012

8270_Schreiben an Kantonalkirchen_Vollerhebung_kath_fr

Relevé d'utilisation d'œuvres musicales protégées par le droit d'auteur

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous en avez déjà été informés, la Conférence centrale a conclu pour le compte des organisations ecclésiastiques cantonales et, dès lors, pour celui des paroisses catholiques romaines de Suisse, un contrat autorisant ces dernières à exécuter des œuvres musicales protégées par le droit d'auteur pendant les services religieux ou dans le cadre d'autres manifestations organisées au sein de la communauté paroissiale. Afin de garantir que les redevances acquittées à la SUISA soient réparties entre les auteurs effectifs des œuvres utilisées, nous sommes tenus, par contrat, d'annoncer systématiquement à la SUISA les utilisations faites d'œuvres protégées.

Jusqu'ici, les relevés étaient communiqués sur papier à la SUISA. Afin de faciliter la tâche de tous les intéressés, la Conférence centrale, en collaboration avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et les organisations de musiciens d'église, ont développé une application Internet qui est désormais disponible.

Il s'agit d'un portail Internet destiné aux paroisses sur lequel peuvent être saisies les exécutions d'œuvres musicales, à l'exclusion du chant de l'assemblée. Ce dernier, comme vous en avez été informés par courrier séparé, fera, quant à lui, l'objet d'enquêtes représentatives organisées tous les quatre ans dans un certain nombre de paroisses sélectionnées. En annexe, vous trouverez une notice détaillée décrivant l'application Internet mentionnée ainsi que la marche à suivre pour l'établissement des relevés.

D'avance, nous vous remercions de transmettre la présente lettre et ses annexes à vos paroisses. Si vous avez des questions à poser, vous pouvez prendre contact avec M^{me} Renata Rendl (par téléphone au n° 044 266 12 04 ou par e-mail à l'adresse rkz@kath.ch), laquelle se tient à votre disposition.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Daniel Kosch, secrétaire général

Annexes

- Notice sur le droit d'auteur
- Marche à suivre pour l'application Internet

Copie à: Conférence des évêques suisses et Ordinariats